

DEC170886DR07

Décision portant nomination de Mme Anne-Sophie BIESSE-MARTIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand et nommant M. Fabrice LEROUX en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6296 ¹ en date du 13/04/2017 ;

Considérant que **Mme Anne-Sophie BIESSE-MARTIN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS (Paris Michel-Ange) du 11 au 12 décembre et du 8 au 10 janvier 2007.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Anne-Sophie BIESSE-MARTIN**, Ingénieur d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand », à compter du 1^{er} janvier 2017.

Mme Anne-Sophie BIESSE-MARTIN, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Anne-Sophie BIESSE-MARTIN** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière, le 14 avril 2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du partenaire
Université Clermont-Auvergne



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)